
Adresse des administrateurs du département de la Sarthe relative à la nouvelle de la victoire remportée au Mans par les armées de la République, en annexe de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de la Sarthe relative à la nouvelle de la victoire remportée au Mans par les armées de la République, en annexe de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 270-272;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37396_t1_0270_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

celle que je viens vous donner. L'ex-ministre Lebrun a été conduit hier au comité de sûreté générale. Nous devons cette capture au patriote Héron, qu'on a voulu vous présenter ici avec défaveur, et dont on se rappelle que je pris la défense. Soyez sûrs que tant qu'il nous aidera, aucun des coquins que nous recherchons ne nous échappera. (*Applaudissements.*)

II.

LE CITOYEN MARAT ROUSTEL, PROCUREUR GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE, ENVOIE A LA CONVENTION LA NOUVELLE DE LA VICTOIRE REMPORTÉE AU MANS PAR LES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE (1).

Le procureur général syndic du département de la Sarthe, à la Convention nationale (2).

« Le Mans, le 1^{er} nivôse l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« J'emploie le dernier moment de ma carrière administrative pour vous faire part des malheurs dont notre département a été le théâtre, et de la victoire signalée qu'ont remportée sur la horde des brigands fanatiques, les armées triomphantes de la République; vous en trouverez le détail dans l'adresse ci-jointe. Je m'estime heureux de terminer mes fonctions par l'annonce d'une nouvelle qui intéresse aussi essentiellement le salut de la patrie.

« Marat ROUSTEL. »

ADRESSE (3).

Les administrateurs du département de la Sarthe, à leurs concitoyens.

« Citoyens,

« Vous connaissez tous le fléau qui a désolé deux districts et le chef-lieu de ce département. Déjà aussi la renommée vous a appris la victoire signalée remportée par les armées de la République sur la horde de brigands qui a souillé un moment notre territoire; mais il est important de vous donner quelques détails succincts qui vous intéresseront. Ces détails vous apprendront à connaître encore la scélératesse de la bande fanatique, à apprécier la conduite des patriotes du Mans, celle de vos magistrats et de vos administrateurs, le courage des soldats de la liberté, et la force invincible des armes glorieuses de la République.

(1) La lettre et l'adresse du procureur général syndic du département de la Sarthe ne sont pas mentionnées au procès-verbal de la séance du 4 nivôse an II; mais on lit en marge de l'original qui existe aux Archives nationales la note suivante : « Insertion au Bulletin, le 4 nivôse 2^e année républicaine. »

(2) Archives nationales, carton C 288, dossier 883, pièce 17.

(3) Archives nationales, carton C 288, dossier 883, pièce 18.

« Voyons d'abord de quelle manière les brigands se sont emparés du Mans.

« Depuis longtemps ils menaçaient cette commune. Les représentants Thirion et Garnier, les administrateurs du département, toutes les autorités constituées réunies avec les membres de la Société populaire du Mans, pressentant le danger qui nous menaçait, n'ont cessé de dépêcher des courriers, d'envoyer des commissaires à Paris pour solliciter auprès de la Convention, du comité de Salut public et des ministres, de prompts secours en armes, munitions et subsistances. Mais soit qu'on ne crût pas le danger si imminent pour nous, parce qu'on pensait que les brigands ne se porteraient pas sur le chef-lieu de notre département, soit qu'on le destinât à devenir leur tombeau, nous avons été presque abandonnés à nos propres ressources, excepté quelques munitions et quelques forces peu considérables, dont la majeure partie a été employée du côté de Rennes par le général Moulins.

« Le jour de l'attaque du Mans, nous n'avions pas plus de 3 à 4,000 hommes, dont les deux tiers au moins étaient de la garde nationale du Mans et des jeunes gens de première réquisition, le reste consistait en une centaine de hussards et chasseurs, un détachement de 300 hommes de la garnison de Valenciennes, un autre du 4^e bataillon de la Sarthe, une cinquantaine de gendarmes de Paris et deux compagnies de canonniers de l'armée révolutionnaire de Paris. Nous n'avions en tout que 13 à 14 pièces de canon de quatre et peu de munitions. Quelques jours avant le combat, on avait élevé des retranchements à Pontlieue et dans tous les passages par où on crut que l'ennemi pouvait pénétrer. C'est avec ces dispositions et ce peu de forces qu'on se présenta pour repousser une masse de 40,000 hommes ou femmes, sur laquelle on pouvait compter 20,000 combattants, avec plus de 35 pièces de canon de tout calibre jusqu'à 24.

« Nos forces étaient encore affaiblies parce qu'il fallait les disséminer sur une grande étendue pour garder les différents postes.

« Les premiers coups de canon se firent entendre sur la route de la Flèche, vers 11 heures du matin. A 1 heure les armées rapprochées se canonnèrent vivement. L'affaire fut chaude. On en vint à la fusillade; enfin au bout de trois heures et demie d'un combat violent, nous commençons à manquer de munitions, des jeunes gens de première réquisition donnèrent le signal de la déroute, en jetant leurs armes et en abandonnant leur rang. Le représentant Garnier (*de Saintes*) qui avait tout animé par son énergie et par sa présence, le général de brigade Chabot, qui donna partout l'exemple du courage, en se portant avec intrépidité au milieu du feu, dans les endroits les plus périlleux, plusieurs autres braves essayèrent en vain d'arrêter les fuyards; prières, menaces, coups de sabre, tout fut inutile. Le désordre ne fit qu'augmenter. Alors le général, pour ne pas exposer nos canons à être pris, et nos troupes à être taillées en pièces, ordonna la retraite, et parvint à remettre un peu d'ordre. On battit donc en retraite, mais encore avec précipitation. Les brigands alors entraient de toutes parts dans nos murs et nous poursuivirent plus d'une lieue sur la route de Bonnétable. Malgré cette déroute notre perte n'a pas été considérable.

« Les canonniers du Mans, la garde nationale et surtout le bataillon de Saint-Denis-d'Orques,

commandé par Fontaine, lieutenant de la gendarmerie parisienne et faisant les fonctions d'adjutant général, se sont bien montrés. Le citoyen Desmarres, capitaine des canoniers, bravant tous les dangers, a eu un cheval tué sous lui. L'adjutant général Lacroix et son détachement, placés au poste de la Croix-Georgette, se sont comportés avec bravoure et intelligence : il a résisté quelque temps à une troupe de brigands, et a fait une retraite honorable sur la route d'Alençon.

« Des canoniers de l'armée révolutionnaire, des gendarmes de Paris, des soldats de Valenciennes et du 4^e bataillon de la Sarthe, quelques chasseurs et hussards, un bataillon de première réquisition de Fresnay, ont montré une valeur qui doit caractériser des hommes libres.

« Dans ces circonstances périlleuses, qu'ont fait vos administrateurs et les autorités constituées du Mans? tous sont restés à leur poste. Ils ont veillé jour et nuit jusqu'au dernier moment; pendant le combat, les uns étaient au feu mêlés parmi les défenseurs; les autres étaient occupés aux affaires relatives au service militaire, à visiter les postes, ou à faire enlever beaucoup d'effets précieux à la République qui restaient encore et qui seraient devenus la proie des brigands, auxquels ils n'ont laissé ni munitions, ni armes, ni vêtements, ni subsistances; ils ne sont sortis que des derniers, lorsque après l'ordre de la retraite donné, les bagages, les canons, les caissons et un grand nombre de troupes étaient déjà en avant.

« Le citoyen Gaullier, administrateur du département, et deux de ses collègues, ont été arrêtés par des cavaliers ennemis, mais heureusement ils ont trouvé le moyen de s'échapper des mains de ces scélérats qui, après les avoir volés, désarmés et frappés de coups de plat de sabre, les ont laissés pour courir après d'autres citoyens qu'ils voulaient dévaliser. Le citoyen Roustel, procureur général, et quelques autres membres des autorités constituées, étant à pied, seraient infailliblement tombés au pouvoir des brigands, s'ils eussent tardé à sortir seulement de quelques minutes.

« Forcés d'abandonner nos malheureux foyers devenus l'asile des brigands, nous nous rendîmes, les uns à Alençon, auprès du représentant Garnier, les autres à Bellême, pour ordonner la translation des archives à Chartres; mais déjà elles étaient parties. Ceux qui s'étaient rendus à Bellême, se mirent en route le 22 pour se réunir à leurs collègues à Alençon, mais arrivés à Mortagne, ils reçurent l'ordre du représentant de se fixer provisoirement à Bellême, jusqu'à ce que les choses aient changé de face. Tous se rendirent dans cette dernière commune, au lieu des séances de l'administration du district et de la municipalité réunies; là nous trouvâmes, comme à Bonnétable, à Alençon et à Mamers, des frères qui nous accueillirent avec cette cordialité qui annonce des républicains généreux et sensibles aux malheurs d'autrui. Ces bons procédés ne sortirent point de notre mémoire. Nous devons aussi un juste tribut de reconnaissance à nos frères de Chartres qui ont reçu avec une fraternité touchante nos concitoyens réfugiés chez eux à la suite de nos archives. Nous regrettons de ne pouvoir rendre le même témoignage au comité de surveillance de la municipalité et de quelques meneurs de la Société populaire de Mortagne.

A peine étions-nous rassemblés à Bellême,

que dans la nuit un courrier que nous avions envoyé à Bonnétable, vint nous apporter l'heureuse nouvelle de la délivrance de la commune du Mans par les armées de l'Ouest et des Côtes de Brest réunies. La victoire éclatante remportée sur les brigands par les soldats de la République, changea subitement notre affliction en la joie la plus vive. Aussitôt nous préparâmes notre départ pour nous rendre au Mans où nous sommes arrivés le 25 au matin. Depuis ce moment nous sommes rendus à notre poste, pour reprendre le cours de nos fonctions. Nous avons donné nos premiers soins à réparer quelques désordres du brigandage, à consoler nos infortunés concitoyens et à tâcher de remédier à notre pénurie de subsistances. A notre arrivée dans le Mans, au milieu de la douleur qu'inspire le spectacle d'une foule de citoyens réduits à l'indigence par le pillage, ou plongés dans l'affliction par la perte de personnes qui leur étaient chères, nous avons éprouvé une jouissance bien douce, en voyant nos concitoyens s'empresser autour de nous, nous faire part affectueusement de leurs malheurs et de nos triomphes, nous témoigner les inquiétudes qu'ils avaient eues sur notre sort, sur celui de nos femmes et de nos enfants, et nous donner les marques de l'estime la mieux sentie, de l'affection la plus sincère! O nos concitoyens, vous parmi lesquels nous vivons, vous qui nous connaissez, vous qui êtes à portée de nous apprécier, qu'elles nous sont chères ces marques d'intérêt que vous nous avez données dans ces moments où le cœur s'épanche naturellement sans aucune crainte, où il est prêt à prononcer la proscription et la mort contre les traîtres et les lâches et les témoignages de sa confiance à ceux qui l'ont méritée. Nous avons reçu dans cet instant la plus belle récompense de nos travaux et de nos peines. Bons sans culottes du département de la Sarthe, voulez-vous nous connaître? Ce seul trait doit vous suffire pour nous juger:

« Voilà quelle a été notre conduite? Elle fera la honte de nos détracteurs

« Malveillants, amis des brigands, vils calomnieux qui n'avez cessé, par vos propos séditieux, de chercher à décrier des administrateurs fidèles, vous vouliez leur arracher la confiance, les rendre odieux et profiter d'un moment de confusion et de désordre pour les faire déchirer par les propres mains de leurs concitoyens égarés. Mais vous voilà confondus; leur conduite ferme et courageuse doit vous forcer au silence et vous rendre l'exécration de ceux que vous avez voulu tromper par vos discours empoisonnés. Tremblez, scélérats, le jour des vengeances nationales est arrivé, le glaive terrible des lois est prêt à vous frapper, car il faut enfin purger le sol de la liberté de tous les monstres qui le souillent.

« Venons maintenant au récit abrégé de notre victoire. La horde fanatique entrée au Mans le 20 de ce mois, à 5 heures du soir, a commencé le lendemain matin à exercer ses brigandages ordinaires; ils ont fusillé plusieurs bons citoyens, tout cassé, brisé, dévasté dans les édifices publics; pillé indistinctement les républicains et les aristocrates. Ces derniers ne peuvent plus révoquer en doute la scélératesse des soldats de l'armée chrétienne, ils en sont maintenant convaincus par leur propre expérience.

« Cependant les armées de la République s'avançaient par la route de La Flèche. Le 22, sur les 10 heures du matin, on entendit une canon-

nade qui se prolongea lentement jusque sur les 4 heures du soir. Cette canonnade qui partait des hauteurs d'Arnage, près Pont-Lieue, jette l'épouvante parmi les femmes et les malades des brigands qui crient à la déroute et disposent précipitamment leurs chariots pour partir. L'attaque recommença avec chaleur dans la nuit, et à 7 heures du matin, l'avant-garde de Mayence, commandée par Westermann et le corps de notre armée aux ordres de Rossignol, entrèrent dans nos murs en criant : *Vive la nation ! Vive la République !* et en canonnant vivement les rebelles. Les soldats de la liberté se déployèrent sur la place des Halles, tandis que les meilleures troupes de rebelles voulaient encore tenir sur la place de l'Éperon ; là s'engagea le combat le plus sanglant à coups de fusil et à la baïonnette. Le désordre et la terreur se mirent dans les rangs ennemis ; les défenseurs de la République en firent un grand carnage dans nos murs, chassèrent le reste et le poursuivirent avec acharnement sur la route de Laval. Plus de 5,000 de ces monstres sont restés sur le carreau ; nos places et nos rues étaient encombrées de leurs cadavres infects ; plus de 10,000 ont mordu la poussière le long de la route du Mans à Laval. On leur a pris plus de 15 pièces de canon et plus de moitié de leurs caissons, de leurs bagages, avec un immense butin, fruit de leur pillage. On leur a fait un grand nombre de prisonniers de tout sexe, à chaque instant on en amène dans nos prisons, souvent on en fusille ; les patriotes des communes circonvoisines les arrêtent par bandes. C'en est fait de ces scélérats ; nos armées triomphantes les poursuivent sans relâche et ne cesseront que lorsqu'elles auront exterminé jusqu'au dernier. Voilà un exemple bien terrible pour les conspirateurs ! qu'ils apprennent par là à connaître la force des hommes libres ; qu'ils sachent donc enfin que la puissance de la République est invincible et que quiconque osera s'élever contre elle, sera infailliblement anéanti, parce que la force de la raison réunie à la force d'un grand peuple, doit nécessairement triompher de tous les obstacles.

« Sans-culottes du département de la Sarthe, l'heure de la victoire est sonnée pour nous. Volons sur ses pas ; secondons nos défenseurs, concourons au salut de la patrie, à la conservation de nos propriétés, de nos femmes, de nos enfants, de ce que nous avons de plus cher. Aux armes ! soyons sur pied jour et nuit, que dans toutes les communes on fasse la chasse dans les bois, dans les champs, dans les cavernes ; c'est là que se réfugient les brigands dispersés et épouvantés. Que celui qui leur donnerait asile soit regardé comme leur complice et traité de même ! Arrêtez ces scélérats, mâles ou femelles partout où vous les trouverez. Arrêtez tous les étrangers sans aveu et sans passeports. Surveillez, armez-vous de courage pour détruire ces monstres qui tenteraient encore de rallier autour d'eux les partisans de la tyrannie et du brigandage pour reporter au milieu de vous la dévastation, le carnage et l'incendie. Qu'il sera beau, qu'il sera glorieux pour nous de pouvoir dire aux générations présentes et futures : *le département de la Sarthe fut le tombeau des brigands de la Vendée.* Ce seul souvenir ne suffit-il pas pour nous dédommager des peines que nous avons endurées, des sacrifices que nous avons faits, des fatigues et des pertes que nous avons essuyées ? Mais tout cela ne se compte point quand la République triom-

phe. Le salut de la patrie, voilà ce qui doit nous occuper, voilà l'unique but où vous devons tous tendre d'un concert unanime, parce que c'est de là que dépend notre félicité commune, celle de nos descendants et de tous les peuples.

« Sans-culottes, unissons-nous plus que jamais, ne nous laissons point diviser par les intrigants qui cherchent à semer la discorde parmi nous, et qui veulent détruire les hommes purs et révolutionnaires en les pointillant sur des pieds de mouches (1) et en cherchant à élever perversément contre eux des soupçons sur des motifs vains et frivoles qui ne peuvent en imposer qu'aux simples et aux hommes légers qui jugent sans examen et sans connaissance.

« Continuez d'écouter la voix de vos administrateurs, ils ne vous tromperont point ; ils vous parleront le langage de la loi et de la fraternité. Ce n'est pas en vain que vous leur avez montré de la confiance par la satisfaction que vous avez témoignée à leur entrée dans l'administration. Ils ont fait leurs efforts pour la mériter, cette confiance, et ils s'efforceront encore de s'en rendre dignes, tant qu'ils seront conservés à leurs postes et même dans quelque position qu'ils se trouvent. Ils déjoueront tous les efforts de l'aristocratie et de la malveillance par une surveillance active, par un zèle infatigable, par une énergie digne de la Montagne dont ils sont les enfants et par cette justice impartiale qui, faisant taire les passions, les haines, les vengeances, caractérise l'homme probe, le vrai républicain. Si la calomnie veut encore distiller sur eux ses poisons, ils pourront vous dire avec franchise : Voilà ce que nous avons fait pour la chose publique ; voilà ce que nous avons fait pour vous ; soyez nos juges. Si nous vous tenons ce langage c'est que nous voulons opérer le bien et que nous avons besoin de votre confiance pour le faire. Soyons donc toujours unis, consolidons notre triomphe, et ne songeons qu'à réparer, autant qu'il sera possible, les maux inévitables que la guerre traîne à sa suite, et qu'à affermir, par l'exécution des lois, le règne de la liberté et de l'égalité. »

Extrait des délibérations du Conseil général du département de la Sarthe.

Séance du 27 frimaire, l'an II de la République française.

Le citoyen Marat-Roussel, procureur général syndic, a donné lecture de l'adresse ci-dessus qu'il avait été chargé, dans la séance d'hier soir, de rédiger au nom de l'administration. Le conseil général l'a adoptée, et a arrêté qu'elle serait imprimée en placards in-4^o, envoyée et affichée dans toutes les municipalités du département.

Fait en conseil général, lesdits jour et an que dessus.

Signé : GOUÉ, président ; NOUET, secrétaire pour absence.

(1) Aujourd'hui, on dirait dans le même sens : « En coupant ses cheveux en quatre. »